

## Compte rendu Conseil municipal 07 21 septembre 2020

**Présents:** M. LELIEVRE Gérard, Maire - Mme DUFOUR Emmanuelle - Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie - M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian - M. DUMONT Julien - M. FRACELLI Dominique - M. THIERRY Alain- Mme WESTERLIN Sandra

**Absents excusés:** M. MOINEAU Christophe (Pouvoir à Mme DUFOUR) - Mme CORBASSON Christine (Pouvoir à M. CHAUMERON) - Mme FOUASSIER Isabelle (Pouvoir à M. LELIEVRE) - Mme PETROZ Maria (Pouvoir à M. BEZANCON)

M. CHAUMERON a été nommé **secrétaire de séance**.

- **Décision modificative budgétaire N°2**

Le Conseil Municipal décide de décisions modificatives au budget 2020.

- **Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

M. le Maire présente au Conseil le projet de Requalification du Centre Bourg - Phase 3. Coût prévisionnel des travaux: 264 136 € HT avec subvention de la Région de 132 068 €, soit 50%.

Le CM adopte ce projet et son plan de financement avec une demande de subvention au titre de la DSIL.

- **Convention avec l'agence de développement et de réservation touristique du Loiret**

M. le Maire donne lecture au Conseil de la convention établie par Tourisme Loiret pour la mise en œuvre d'une démarche de valorisation touristique du patrimoine rural de proximité avec le soutien du Conseil départemental. L'objectif de cette démarche est de mieux porter le patrimoine de nos villages à la connaissance des visiteurs et d'attirer leur attention sur l'intérêt des sites concernés en renforçant l'information sur place. Cette convention engage Tourisme Loiret à fournir à la commune un lutrin de valorisation de l'église et une copie de la documentation technique (plans, notices et fonds de décor) de ces équipements, et à les lui céder à titre gratuit. En contrepartie, la commune s'engage à accepter la propriété des équipements et d'en assurer la pose, à réparer ou remplacer à l'identique, à ses frais, ces équipements, et à prendre les mesures nécessaires à la surveillance du bon état de ces équipements.

Le CM accepte cette convention.

- **Modification numération lotissement "Logem Loiret"**

Le CM décide que ce lotissement sera numéroté de la façon suivante: Rue du Chair, côté pair de 2 à 10, côté impair de 1 à 7 - Route d'Orléans, N° 143 et 145.

- **Affaires diverses**

M. le Maire informe le Conseil de l'avancement de la vente des terrains du lotissement de l'Ancien Lavoir, que des travaux à la mairie sont en cours pour la création d'un nouveau bureau, qu'un recrutement d'une nouvelle secrétaire est prévu pour le 1er janvier 2021 et qu'une subvention a été accordée pour la vidéo protection. Il apporte également des explications sur la prise en charge des passagers par le bus de la Région.